

AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS
d'acide dodécanedioïque
originaires de pays tiers à la Communauté européenne

L'attention des opérateurs est appelée sur la réouverture du contingent autonome ouvert sous le n° 09.2634 pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2011 (Règlement UE n°7/2010).

Le nouveau montant de 4 000 000 Kgs sera alloué selon le principe du fur et à mesure à compter du 25/02/2011.

Ce contingent concerne l'importation d'acide dodécanedioïque, d'une pureté en poids supérieure à 98,5 %, originaire des pays tiers à la communauté européenne .

Ces informations sont consultables sur le référentiel tarifaire RITA du portail Prodouane, rubrique «contingents tarifaires au fur et à mesure».